

## **AVIS PUBLIC**

### **DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION 2023**

Je soussignée, Émilie Desaulniers, donne avis public, conformément aux dispositions de l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*, que le rôle général de perception pour l'année 2023 est déposé à mon bureau situé au 513 montée Masson à Terrebonne et que l'envoi des comptes de taxes sera effectué le 3 février 2023.

Lesdites taxes seront payables en cinq (5) versements :

- Premier versement : 9 mars 2023
- Deuxième versement : 9 mai 2023
- Troisième versement : 11 juillet 2023
- Quatrième versement : 12 septembre 2023
- Cinquième versement : 24 octobre 2023

Pour toutes taxes non acquittées aux dates mentionnées ci-haut, un intérêt à raison de 1 % par mois, sera exigé.

Aucun avis de rappel ne sera expédié pour l'échéance des versements et aucun reçu ne sera émis; votre chèque encaissé servira de reçu.

Tout contribuable qui n'aura pas reçu de compte de taxes est prié de communiquer avec la centrale téléphonique au 450 961-2001.

Le dépliant « Bien comprendre son compte de taxes » est disponible sur le site internet de la Ville au [www.ville.terrebonne.qc.ca/info-taxes/taxes](http://www.ville.terrebonne.qc.ca/info-taxes/taxes)

Donné à Terrebonne ce mardi, 24 janvier 2023.

Émilie Desaulniers, CPA, OMA  
Trésorière

**La Direction de l'administration & des finances**